

Compte rendu du 1er Conseil d'École

Date : 16 octobre 2025

Heure : 17h00-18h45

Présents :

☐ **Directeur de l'école :** Esvan Laurent

☐ **Enseignants :**

madame Jaouen, madame Calvez, madame Sellin, madame Guillou, madame Bouédec, monsieur Corre, madame Le Corre, madame Georges, monsieur Sohier,

☐ **Parents d'élèves :**

Madame Thaeron, madame Becourt, madame Plouzennec, , madame Guezennec, monsieur Lallement, Mme Hernandez, Mme dagorn

☐ **Municipalité :**

Monsieur Bellec, Maire de la commune, Madame Lesca, élue chargée des affaires scolaires ; madame Mayot, responsable du périscolaire

Excusés :

Madame Anchyse, professeur des écoles ; madame madame Sellin, professeur des écoles ; madame Le Meur, professeur des écoles, madame Le Barillec, parent d'élèves ; madame Troadec, parent d'élève, madame Boittin Bardot, DDEN

1. Ouverture de la séance

Le président du conseil d'école, monsieur Esvan, ouvre la séance à 17h. Il rappelle l'ordre du jour et les objectifs de cette première réunion. Un tour de table est réalisé afin que chacun se présente. Les membres votent l'adoption du règlement du conseil d'école à l'unanimité.

2. Adoption du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est soumis à l'approbation du conseil. Le conseil discute des modifications apportées par rapport à l'année précédente. Après discussion, le règlement est adopté à l'unanimité. Le nouveau règlement et ses annexes (charte simplifiée de la Laïcité, code de bonne conduite, charte du bon usage des tablettes, charte du bon usage des ordinateurs et d'Internet, règlement du temps périscolaire) seront publiés sur le site Internet de l'école après les vacances d'automne.

- 3 modifications :

article 2.1 : Afin d'obtenir une autorisation d'absence en dehors du cadre réglementaire, les parents se doivent d'écrire à monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription pour avis. En cas de doute sérieux sur la légitimité du motif invoqué, l'Inspecteur la transmettra à la DASEN.

Complément à l'article 4.1 : A ce titre, lors d'une possible situation d'intimidation scolaire rencontrée au sein de l'école, un ou plusieurs élèves peuvent être entendus par un ou deux personnes de l'équipe ressource dans le cadre du protocole Phare.

article 6.2 La zone d'interdiction absolue de fumer est définie comme l'intérieur des locaux scolaires et la zone de l'espace public comprise dans un rayon de dix mètres à partir des entrées de l'école. Une signalisation spécifique est mise en place au sein de l'établissement et devant ses entrées.

3. bilan du projet d'école 2020/2025 et présentation des priorités de cette année

Les actions menées depuis 5 ans en lien avec le projet d'école

Éducation au numérique

Les élèves sont régulièrement sensibilisés aux usages responsables du numérique. Des situations récentes (ex. tchat dans un jeu en ligne) ont rappelé la nécessité d'une vigilance continue. Les CM2 devraient participer cette année à l'opération *Le Parlement des enfants* autour de la thématique *La protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux*.

Engagement et citoyenneté

Les élèves disposent de plusieurs espaces d'expression et de participation :

- Conseil Municipal des Enfants (CME),
- Conseil des Enfants pour la Terre,
- Éco-délégués.

Le *Passeport du civisme* permet de valoriser leurs actions et les partenariats développés avec la commune.

Climat scolaire et inclusion

L'équipe poursuit son engagement dans le protocole PHARE (prévention du harcèlement), avec l'objectif d'atteindre le niveau 2 :

- 10 heures d'enseignement consacrées aux compétences psycho-sociales,
- participation à la journée nationale du 6 novembre.

Une réflexion est également menée dans le cadre du projet CNE sur l'inclusion et l'aménagement d'une cour plus inclusive. L'égalité filles-garçons reste un axe fort, notamment à travers le plan mathématiques et l'organisation des espaces de jeux.

Ouverture et projets éducatifs

- Expérimentation d'un assistant de langue pour renforcer l'ouverture européenne.
- De nombreux projets culturels, historiques et scientifiques enrichissent la vie de l'école.
- Poursuite du projet ATE (Aire Terrestre Éducative) avec de nouvelles actions prévues cette année. Présentation du projet au conseil.

Valorisation et réussite

L'école bénéficie de labels de qualité :

- Label E3D niveau 3,
- Label ATE.

Les résultats des évaluations nationales de 6e de nos élèves sont très positifs, notamment en géométrie. Cela tend à démontrer que les actions entreprises depuis 5 ans ont porté leurs fruits.

Perspectives 2025

- Mise en œuvre des nouveaux programmes.
- Poursuite du plan mathématiques et du programme EVAR.
- Réflexion continue sur la forme scolaire, notamment à travers l'aménagement des cours de récréation.

4. Présentation des projets de l'année

Présentation du projet ATE

Projet d'aménagement de la cour de l'école élémentaire Marc Bourhis – Été 2026

Objectifs du projet

- Favoriser le bien-être et l'inclusion de tous les élèves.
- Promouvoir une cour active, écologique et inclusive, en cohérence avec la démarche E3D de l'école.

Contexte et contraintes

- Travaux sur le réseau de chaleur prévus au printemps-été 2026 : certaines zones devront être préservées.
- Nécessité de valider le budget et les devis avant la période de réserve liée aux élections municipales.
- Calendrier serré : intervention des services de la voirie prévue du 15 au 22 juillet.
- Travaux programmés pendant les vacances d'été (et partiellement à Pâques) pour garantir la sécurité et la continuité des apprentissages.

Un projet innovant et inclusif

L'aménagement prévoit un îlot central inclusif inspiré de la salle multi-sensorielle de l'école. Cet espace permettra de transférer des pratiques éducatives déjà éprouvées :

- travail sur la contenance et les sens,
- espaces de repos et de retour à la relation,
- développement des interactions et de la socialisation entre pairs.

Cet îlot offrira à tous les élèves un lieu pour gérer leurs émotions, se ressourcer et interagir autrement, favorisant ainsi une cour plus apaisée et inclusive.

Réalisation et participation

Le projet est financé à hauteur de 21 000 € par la municipalité et 5 000 € par le ministère des Sports. Une équipe municipale mobilisée accompagne l'école dans sa mise en œuvre.

La participation des parents sera précieuse pour la fabrication de certains éléments et la plantation des végétaux avec les enfants. Le directeur invite à se manifester si elle souhaite y participer.

Assistant de langue : il a commencé ce jour auprès des enfants. Les enseignants et les élèves sont ravis de son engagement et de son travail.

Projet vélo : Un parent élu souligne qu'il lui paraît injuste que tous les élèves de CM1 ne participent pas au projet. Le directeur reconnaît ce point de vue mais rappelle les contraintes liées à ce type d'action. Ces projets reposent sur le **volontariat des enseignants** et demandent un **investissement important**, non compensé par des heures supplémentaires.

Il souligne **l'engagement constant des enseignantes du cycle 3 depuis quatorze ans** dans la mise en œuvre de ces projets et particulièrement celui de madame Georges et de madame Bouédec.

Pour cette année, l'équipe enseignante **fera le maximum pour permettre à tous les élèves de CM1 d'y participer**. Cependant, si le projet se poursuit dans les années à venir, **il prendra vraisemblablement la forme d'un projet de classe**, en fonction des moyens humains disponibles et des volontariats.

5. effectifs

Les effectifs à la rentrée prochaine devraient être stables (autour des 200 élèves.) Il est possible qu'en plus des 3 classes multi-âges il faille ouvrir une classe de GS/CP.

6. Questions budgétaires

- ❑ Présentation du bilan comptable 2024/2025 du budget de la coopérative USEP 29
- ❑ Prévision budget USEP 2025/2026. Les membres du conseil sont en accord avec cette prévision.
- ❑ Budget investissement : achat de 4 ordinateurs portables enseignants

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que lui et son équipe municipale ont toujours eu à cœur de **soutenir les écoles de Trégunc**. Au total, **plus d'un million d'euros** ont été investis ces dernières années pour la **rénovation énergétique des bâtiments scolaires de l'école Marc Bourhis**, permettant ainsi aux élèves et aux enseignants d'évoluer dans des conditions de travail confortables. Il se réjouit de constater que les enfants s'y sentent bien.

La municipalité souhaite poursuivre cette dynamique, avec pour objectif d'**accueillir de nouveaux élèves sur l'école**. Le **lotissement de Kermarc'h**, dont les travaux débuteront prochainement, contribuera à cette ambition en attirant de jeunes foyers avec enfants.

Monsieur le Maire informe également le conseil du **démarrage des travaux du réseau de chaleur**, prévu pour **début 2026** et d'une durée estimée à **dix mois** sur le secteur de la rue de la Gare. Ces travaux risquent d'occasionner des difficultés de circulation et de stationnement. Un **affichage spécifique** sera mis en place pour inviter les usagers de l'école à stationner prioritairement sur le **parking Beaujean**.

Les **travaux de la médiathèque**, école de musique et espace jeunes débuteront, quant à eux, **le 6 novembre 2025** pour s'achever en septembre **2027**. Monsieur le Maire appelle chacun à **faire preuve de civisme et de patience** durant cette période de chantiers.

Il confirme enfin le **soutien de la municipalité au projet d'aménagement de la cour de l'école Marc Bourhis**, et précise que les écoles de la **circonscription de Quimper Cornouaille** pourront bénéficier de la **salle de la MJC**, en lien avec son régisseur, pour l'organisation du **spectacle de chorale** porté cette année par **M. Sohier, coordinateur de l'ULIS**.

7. la sécurité sur l'école

Présentation des exercices PPMS et incendie réalisés en ce début d'année

9. Divers

- Cross de la solidarité
- Spectacle de fin d'année
- remplacement des enseignants : le directeur informe le conseil qu'il est possible que les remplacements courts des enseignants soient compliqués à mettre en place cette année scolaire.
- Stage de remise à niveau et engagement important des enseignants dans des missions de soutien à la scolarité (96 heures d'APC supplémentaires prévus, 72 heures de stage de réussite)
- **Organisation du temps périscolaire et sécurité des accès**

Désormais, **seuls les enfants bénéficiant d'un Projet Personnel de Scolarisation (PPS)** pourront être accueillis sur la pause méridienne, entre **12h00 et 13h35**. Les élèves devront **arriver accompagnés** par un adulte au **portail de la rue des Quatre-Vents** et se **signaler auprès d'un agent communal**.

Pour **tous les autres élèves**, il ne sera **pas possible d'arriver sur le temps de la pause méridienne**.

Par ailleurs, des **règles de sécurité** ont été établies conjointement avec la municipalité afin de garantir la **fermeture systématique des portails**. Les **agents communaux** en assureront la **fermeture chaque soir**. Si un enseignant doit exceptionnellement accéder à l'école après cette heure, il lui appartiendra de **refermer le portail derrière lui**

10. Clôture de la séance

La séance est levée à 18h45.